



Le jeudi 1^{er} juillet 2025 au soir, a eu lieu l'AG annuelle du Savate Granville Terre & Mer.

Les adhérents et membres du bureau ont été préalablement convoqués à l'Assemblée Générale, devant se tenir au local annexe de la salle d'entraînement le mardi 1er juillet 2025 à partir de 18h30.

L'assemblée générale s'est tenue, après émargement des présents et vérification du quitus (10 présents et deux pouvoirs valides), à compter de 18h45.

Après un mot introductif de la Présidente de l'association, par ailleurs Présidente de séance, le rapport moral de l'association a été présenté, auquel il conviendra de se reporter pour plus de précision, ayant été rappelés que les cours n'ont officiellement débuté qu'en début d'année 2025, source d'un faible nombre d'adhérent jeunes, les inscriptions en club se faisant en début d'année scolaire, ce qui n'a toutefois pas empêché le club de présenter des tireurs à de nombreuses compétitions, officielles ou officialisées, souvent avec succès. La qualité de l'infrastructure bénéficiant d'un ring et de douches hommes et femmes mise à disposition du club, gratuitement, a été soulignée, tout en formulant le souhait que des sacs de frappe spécifiques à l'activité pied poing puisse être fournis pour travailler les coups de pieds bas.

L'enseignant a rappelé les demandes de créneaux formulées, à savoir un deuxième créneau jeune, le mercredi après-midi, et un troisième créneau adulte, le mercredi soir, avec pour les créneaux du soir une demande d'avancement à 20 h, au lieu des 20 h 30 actuels.

A été discutée la question de potentielles subventions, compte tenu du nombre limité d'adhérents inhérentes aux conditions de sécurité liées à la taille de la salle mise à disposition, ne pouvant permettre un enseignement de qualité et sécurisé que pour 12 personnes. Il a été objecté que l'implication de l'enseignant dans la communauté granvillaise permettait d'espérer l'attribution de subventions, au-delà du seul nombre d'adhérents à l'association.

Le trésorier a ensuite présenté le rapport financier, bilan comptable de l'année, légèrement excédentaire à 399,98 €, en ce compris l'apport d'un fondateur de l'association de la somme de 300 € au moment de la constitution (avance opérée afin de permettre l'affiliation à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées). Remboursement de cette avance devrait intervenir lorsqu'une saison complète aura permis de consolider les finances. A été soulignée l'importance, pour l'existence pérenne de l'association, de la mise à disposition gratuite de la salle d'entraînement, représentant une économie pour les finances de l'association de 4 400 €, et de l'intervention bénévole de l'enseignant, représentant un abandon de créances évalué à 11 500 €. Les divers frais ont été explicités (d'assurances, de tenue de compte, de réalisation du logo, des frais de déplacements liés aux compétitions et passages de grades).

Le budget prospectif a ensuite été présenté, avec une optique raisonnable de 10 licenciés. À ce titre, outre les licenciés de l'année présente souhaitant reconduire leur adhésion et les futurs adhérents à venir, au moins deux licenciés affiliés à d'autres clubs normands sur la saison 2024-2025 feront leur inscription au Savate Granville Terre & Mer sur la saison 2025-2026.



L'enseignant a ensuite pris la parole pour présenter le rapport d'activité de l'année écoulée, auquel il conviendra également de se rapporter pour plus de précisions, précisant les nombreuses interventions effectuées bénévolement auprès de la communauté, tant en direction de jeunes enfants, en milieu scolaire ou extra-scolaire, du Foyer des Jeunes Travailleurs, que de structures accueillant des personnes âgées plus ou moins autonomes. Certaines interventions devraient se pérenniser à l'avenir, encrant un peu plus l'association et le club dans la communauté granvillaise.

Madame la Présidente a ensuite abordé l'importance du Forum des Associations, qui devrait se tenir le 31 août, de 14 à 18 h, pour les inscriptions à venir, notamment sur les créneaux jeunes. Appel à des intervenants a été formulé pour tenir le stand et faire des démonstrations, lorsque la date sera confirmée.

A ensuite été soumise à discussion et au vote une proposition de modification du règlement intérieur, portant sur une précision de la tenue exigée pour la pratique de l'activité de Savate Boxe Française. Il était proposé que soit inscrite l'exigence d'une tenue adaptée à l'activité, composée a minima de chaussures propres spécifiques à l'activité, et d'un ensemble pantalon et t-shirt, à l'exclusion de tout short. Le vote ayant été soumis selon les termes « qui est pour », « qui est contre », cette présentation a fait l'objet de débats animés, mais constructifs. Il a ainsi été évoqué le fait que, pour de nouveaux pratiquants, l'acquisition d'une tenue spécifique à l'activité de Savate Boxe Française était difficile à imposer compte tenu des enjeux financiers, et de la possible non-poursuite de la pratique sur plusieurs saisons. La proposition de modification du règlement intérieur a été rejetée.

La recherche de nouveaux membres pour renforcer l'équipe dirigeante s'est concrétisée par la candidature de Léo BOUDET, élu à l'unanimité des présents et des représentés, au poste de Vice-Président de l'association.

Enfin, à l'initiative de la Présidente de séance et de l'association, il a été procédé au vote de validation des trois rapports successifs : moral, financier, d'activité.

Le rapport moral a été validé à l'unanimité des votes, sans aucune abstention.

Le rapport financier a été validé à l'unanimité des votes, sans aucune abstention.

Le rapport d'activité a été validé à l'unanimité des votes, sans aucune abstention.

La séance a été levée à 19h42.